

Une nouvelle compétence en matière culturelle : le transfert des missions de l'Inventaire général du Patrimoine. L'exemple de la Provence - Alpes - Côte d'Azur

Brigitte Fournel

Citer ce document / Cite this document :

Fournel Brigitte. Une nouvelle compétence en matière culturelle : le transfert des missions de l'Inventaire général du Patrimoine. L'exemple de la Provence - Alpes - Côte d'Azur. In: La Gazette des archives, n°219, 2010. Vingt ans d'activité des services d'archives des Régions. pp. 65-71;

http://www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_2010_num_219_3_4702

Document généré le 15/03/2017

Une nouvelle compétence en matière culturelle : le transfert des missions de l'Inventaire général du Patrimoine. L'exemple de la Provence - Alpes - Côte d'Azur

Brigitte FOURNEL

Le service de l'Inventaire général du Patrimoine Culturel a été créé en 1964 par André Malraux, ministre des Affaires culturelles, à l'initiative du professeur André Chastel. À l'origine, son nom était « Inventaire général des monuments et richesses artistiques de la France ». Sa création répondait à la nécessité de renouveler la connaissance du patrimoine à une époque où la France vivait une transformation sans précédent de ses paysages et de ses modes de vie. Malraux l'a conçu comme une œuvre scientifique, une « aventure de l'esprit », dégagée de toute préoccupation administrative, juridique ou fiscale. Sa tâche fondamentale est de constituer sur tout le territoire un ensemble documentaire pérenne et accessible à tous dont l'exploitation scientifique et la publication soient les prolongements logiques.

Jusqu'en 2004, les services de l'Inventaire appartenaient aux directions régionales des Affaires culturelles (DRAC). La loi « Libertés et responsabilités locales » du 13 août 2004 a transféré la responsabilité des services de l'Inventaire aux Régions, les DRAC gardant les conservations régionales des Monuments historiques, les services régionaux de l'Archéologie et les services régionaux de l'Architecture. En Provence - Alpes - Côte d'Azur, le service de l'Inventaire a été rattaché à la direction de la Culture et du Patrimoine en 2007.

L'Inventaire général recense, étudie et fait connaître le patrimoine : ce sont ses trois missions qu'il effectue toujours sous le contrôle scientifique de l'État. Les études sont topographiques : l'inventaire est systématique selon une approche territoriale. L'aire d'étude a longtemps été le canton pour l'étude des zones

rurales ; aujourd'hui, c'est plus souvent le pays ou les regroupements de communes. En milieu urbain, les études se font au niveau de l'agglomération, du quartier ou du centre ancien. Les études thématiques sont souvent complémentaires des études topographiques. Il existe des thèmes nationaux comme l'architecture de villégiature, d'autres régionaux comme l'architecture militaire en Provence - Alpes - Côte d'Azur. Des opérations ponctuelles ou d'urgence sont effectuées également, avant la démolition d'un édifice par exemple. La fourchette chronologique prise en compte avait été fixée à l'origine entre 400 après Jésus-Christ et 1840, pour aller aujourd'hui jusqu'à 30 ans avant la date de l'enquête. L'Inventaire recense, étudie et fait connaître le patrimoine meuble et immeuble, rural et urbain, civil et religieux, industriel ou scientifique¹.

L'Inventaire est un travail d'équipe : le service en Provence - Alpes - Côte d'Azur compte neuf conservateurs du patrimoine, chargés d'études ou ingénieurs spécialisés par domaine (architecture rurale ou urbaine ou de villégiature, patrimoine industriel, mobilier religieux et civil, vitrail, orfèvrerie, tissus anciens, etc.). Il comprend également trois administrateurs de bases de données, deux photographes et une graphiste, ainsi qu'une documentaliste.

L'Inventaire est un constat, sa méthode est avant tout descriptive. C'est une méthode nationale : les règles en matière de collecte et de restitution de l'information permettent une normalisation des éléments documentaires. L'objectif est l'homogénéité des langages. Les vocabulaires normalisés ont un caractère systématique. Les systèmes descriptifs donnent une traduction de la syntaxe et de la structuration de l'information en champs ainsi qu'un mode d'emploi. L'organisation de la production de l'information rend possible les traitements informatisés.

Le travail de l'Inventaire se fait en trois étapes :

- La phase d'acquisition de données brutes

C'est l'enquête de terrain, repérage, observation, description, accompagnée de prises de vues photographiques et de relevés graphiques. Elle s'accompagne de recherches historiques, exploitation des plans, cartes, cadastres. L'exploitation des archives porte sur tous les documents susceptibles d'apporter des informations relatives aux circonstances de construction des édifices publics et

¹ Illustrations 1 à 3, p. XXIX à XXXI

travaux d'urbanisme. Pour les objets religieux, les inventaires suivant la loi de 1905 sont précieux. Les plans d'architectes, les notes d'érudits locaux sont également étudiés. La même enquête est faite pour le patrimoine mobilier. Il faut souligner l'extrême importance de la photographie, support essentiel de la restitution. Les photographes de l'Inventaire utilisent une large gamme de techniques, depuis la photo de repérage jusqu'à l'usage très professionnel d'appareils de grand format et de chambres photographiques pour les œuvres de plus grand intérêt. Beaucoup nécessitent la mise en place d'éclairage et l'usage d'un matériel spécialisé. Ensuite vient le traitement de l'image, l'immatriculation, l'indexation, l'archivage des supports. Le soin apporté à ces opérations lors de la mise en place des laboratoires photographiques dans les services a permis à l'Inventaire de constituer des fonds de première importance. Il existe une grande variété d'images, de la vue aérienne à la macrophotographie d'un poinçon sur un calice. Les images vont du général au particulier. À ce fonds doivent être ajoutés les dessins, coupes, élévations et relevés graphiques. Aujourd'hui, le travail des photographes est exclusivement réalisé avec des appareils numériques.

- La phase de constitution et de rédaction de dossiers documentaires

C'est la synthèse et la mise en perspective du travail de terrain. En Provence - Alpes - Côte d'Azur, les dossiers sont rédigés sur papier alors que d'autres régions utilisent un dossier électronique. Un dossier électronique commun à l'ensemble des régions est en cours d'élaboration et sera opérationnel d'ici un à deux ans.

- La phase de diffusion

Le versement des notices sur des bases de données nationales est rendu possible par la normalisation. Celles-ci sont accessibles au grand public à partir du site internet du ministère de la Culture¹. La base Mérimée concerne l'architecture et comporte 160 000 notices dont 8 805 pour la région Provence - Alpes - Côte d'Azur. La base des objets mobiliers dite Palissy compte 170 933 notices dont 10 160 pour la région Provence - Alpes - Côte d'Azur. Les travaux de l'Inventaire Provence - Alpes - Côte d'Azur sont également accessibles au public sur une base de données régionale² comptant 60 000 photographies et dessins.

¹ <http://www.culture.gouv.fr>

² <http://www.patrimages.regionpaca.fr>

Un état des lieux

L'Inventaire est une démarche non finalisée, dont les travaux permettent :

- d'élargir la notion de patrimoine au-delà des conceptions traditionnelles liées à la valeur artistique ;
- de constituer la plus importante documentation historique, graphique et photographique jamais rassemblée sur l'ensemble du patrimoine français ;
- de délivrer un état des lieux, une carte d'identité du territoire permettant :
 - de localiser ;
 - d'identifier ;
 - de nommer ;
 - de qualifier les objets architecturaux ou mobiliers ;
 - de replacer toutes ces créations culturelles dans un contexte historique et territorial.

Le souci constant est de constituer une documentation homogène, pérenne, interopérable et accessible à tous les publics.

Un outil de gestion

Au-delà de l'intérêt scientifique lié à l'extension des connaissances, la documentation rassemblée constitue également un outil permettant de développer un large éventail d'utilisations concrètes. En réponse aux questions des gestionnaires publics, elle permet de délivrer un diagnostic objectif fondé sur une approche globale :

- de quand date cet immeuble, comment est-il construit ?
- quelle est son exacte emprise au sol, comment l'apprécier dans son environnement paysager ?
- a-t-il un intérêt historique ou architectural, comment le situer par rapport au patrimoine local, régional, national, européen ?
- faut-il le conserver, le protéger, le détruire, le réhabiliter ?

L'étude du quartier de l'Estaque à Marseille représente un bon exemple d'outil de gestion pour le diagnostic urbain : il s'agit d'un quartier en profonde mutation. Très industriel à l'origine, les industries lourdes et polluantes ont donné au quartier un paysage urbain caractéristique avec des cités ouvrières et un habitat populaire. L'Estaque est en train de se transformer en quartier résidentiel, d'où l'intérêt de connaître le tissu urbain actuel et son histoire. Aucun projet nouveau ne peut faire l'impasse sur ce qui existe et sur son poids d'histoire. L'Inventaire est à même d'apporter des éléments essentiels à la compréhension historique et esthétique du territoire.

Un outil pédagogique

La documentation est conçue pour être communiquée à tous les publics. Elle est un outil pédagogique pour :

- informer et renseigner le « grand public » ;
- valoriser le patrimoine de proximité auprès des habitants ;
- fournir les clefs de lecture du paysage : apprendre, notamment aux plus jeunes, à lire la ville et le paysage ;
- favoriser l'insertion sociale par cette appropriation du cadre de vie ;
- constituer des archives spécialisées consultables et utilisables par les chercheurs, les enseignants et les étudiants.

La documentation permet à chacun de se situer dans un espace géographique, historique, esthétique, civique et social. Les résultats sont accessibles à tous et permettent à chacun de connaître l'histoire et l'intérêt du village, du quartier, de la rue, de l'immeuble où il habite.

Un outil de développement

Les travaux de l'Inventaire sont également une contribution à l'aménagement du territoire. Les collectivités ne cherchent plus seulement à développer le

tourisme mais plus fondamentalement à valoriser l'image de leur pays pour y attirer entreprises et populations nouvelles. La richesse du patrimoine est un argument fort. Encore faut-il le connaître et l'enrichir de nouvelles découvertes. Les études de l'Inventaire permettent d'accompagner une démarche de reconnaissance culturelle dans des secteurs ruraux en reconversion ou dans des secteurs urbains dont la dimension historique n'est perçue ni par les habitants ni par les élus. Elles facilitent :

- l'identification des « vrais » points forts du patrimoine local ;
- la conception de circuits thématiques de découverte ;
- la réalisation de visites virtuelles sur internet pour assurer la plus large diffusion de l'information ;
- la publication d'ouvrages alliant un discours scientifique à une qualité éditoriale professionnelle.

Les publications participent du « faire connaître », troisième mission de l'Inventaire. Trois collections nationales vont de l'ouvrage scientifique sur un thème ou un territoire (« Cahier du Patrimoine ») à l'anthologie d'images commentées (« Images du Patrimoine ») et à l'incitation à la découverte de circuits sur un thème ou un site (« Itinéraires » devenus « Parcours du Patrimoine »).

La banque de données « patrimages » permet la consultation en ligne d'une partie des fonds photographiques du service de l'Inventaire Provence - Alpes - Côte d'Azur. En effet, cette photothèque se compose en majorité de phototypes argentiques. Grâce à un programme pluriannuel de numérisation, ces fonds peuvent progressivement être mis en ligne, cependant que la base s'enrichit régulièrement des nouvelles images numériques réalisées dans le cadre des enquêtes en cours. Chaque photographie est liée à une notice d'indexation répondant à différentes formes d'interrogation par thème, par commune, par type d'édifice ou d'objet.

Les études en cours en Provence - Alpes - Côte d'Azur concernent pour l'inventaire topographique le pays Asses-Verdon-Vaire-Var (A3V) dans les Alpes-de-Haute-Provence, secteur rural couvrant quarante communes. Une étude urbaine se déroule dans le quartier de l'Estaque à Marseille. L'étude thématique sur l'architecture de villégiature porte sur Cap d'Antibes dans les Alpes-Maritimes et Sainte-Maxime dans le Var. Le patrimoine industriel de Grasse est étudié en partenariat avec le musée international de la parfumerie.

Les fortifications de frontières dans les Alpes sont terminées et l'étude des fortifications côtières se poursuit sur le département du Var.

Le service de l'Inventaire du patrimoine de Provence - Alpes - Côte d'Azur a produit en quarante ans d'enquêtes et d'études plus de 24 000 dossiers et plus de 150 000 photographies, cartes et relevés. À l'heure actuelle, seule une partie de cette documentation est communicable par les moyens modernes de diffusion. Un programme d'informatisation systématique des données anciennes a été mis en place afin de les rendre accessibles au public le plus large.

L'Inventaire ne vise pas la protection matérielle des œuvres mais leur étude scientifique c'est-à-dire leur préservation symbolique par la mémoire textuelle et iconographique. Il s'agit d'enregistrer le souvenir et de contribuer à l'enrichissement des connaissances.

Est-il destiné à être achevé un jour ? Ou bien faut-il le considérer comme une entreprise toujours en cours ? On peut juger que lenteur et inachèvement font partie de la nature même de l'entreprise : « nous ne rattrapons pas le passé ».

Brigitte FURNEL
Service de l'Inventaire, région Provence - Alpes - Côte d'Azur
bfournel@regionpaca.fr